Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260209-D2026008B-DE

Retiers

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

Date de Convocation : 02/02/2026

Mise en ligne le 10/02/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 23
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le lundi 09 février à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme THÉBAULT, M. BRÉAL, M. DOUARD

POUVOIR : Mme THÉBAULT donne pouvoir à Mme MONHAROUL
M. BRÉAL donne pouvoir à M. RESTIF

SECRÉTAIRE : M. LE VERGER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-008 – Finances locales – Demande Acompte association Mazette ! Centre Social et Culturel

Mme PÉRON, adjoint au Maire en charge des finances, présente le rapport suivant :

Rapport :

Par courrier reçu en mairie le 10 janvier 2026, Mazette ! Centre Social et Culturel, qui gère le Centre de Loisirs situé Rue Pasteur ainsi que l'Espace Jeunes, rue Guynemer, a fait une demande d'acompte de subvention sur l'exercice 2026.

Aux termes de l'article 3.2.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la commune et le centre social, le 18 février 2025 pour 3 ans, il est indiqué que « sur demande de l'association, une avance sur la subvention de l'année 2026 pourra être effectuée à hauteur de 50% maximum de la subvention 2025 (hors « chantier jeunes ») et versée à la notification de la délibération votant les avances sur subventions en janvier.

En application des dispositions ci-dessus, il est proposé de verser à l'association Mazette ! Centre Social et Culturel, un acompte de 33 656,06€.

Ceci exposé,

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260209-D2026008B-DE

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Décide de voter un acompte de subvention sur l'exercice 2026 à verser à l'Association Mazette ! Centre Social et Culturel, de 33 656,06€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Denis LE VERGER